

14ème législature

Question N° : 94094	De Mme Isabelle Le Callennec (Les Républicains - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes	Analyse > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : 15/03/2016		

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des infirmiers anesthésiste diplômés d'État. La profession des infirmiers anesthésistes diplômés d'État demande un statut propre pour la profession, une grille indiciaire reconnaissant leur statut bac + 5 et une autonomie d'exercice. Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à ces demandes.